

Programme de plafonnement et d'échange de la Californie et système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec

Vente aux enchères conjointe n° 26 de février 2021 Rapport sommaire sur les résultats

Publié le 24 février 2021

Contexte

Le California Air Resources Board (CARB) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec ont tenu une vente aux enchères conjointe d'unités d'émission de gaz à effet de serre le 17 février 2021. La vente aux enchères incluait la vente d'unités d'émission de millésime présent (2021) et de millésime futur (2024). Les renseignements contenus dans le présent rapport assurent la transparence du programme, tout en respectant la protection des renseignements confidentiels de chaque participant à la vente aux enchères.

Avant la certification de la vente aux enchères, le personnel du CARB et du MELCC, en collaboration avec le surveillant de marché externe, ont évalué les offres soumises, surveillé le déroulement de la vente et déterminé que ceux-ci respectaient les exigences du règlement de la Californie sur le plafonnement et l'échange de droits d'émission et celles du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (« les règlements »).

Le surveillant de marché externe a notamment fait les observations et les recommandations suivantes :

Le surveillant de marché indique que les résultats de la vente aux enchères ont été calculés en respectant la réglementation en vigueur et une logique économique appropriée. Il confirme, selon les données disponibles, les résultats de la vente aux enchères établis par l'administrateur de la vente : le prix de vente final et les quantités d'unités d'émission de millésime présent et de millésime futur adjudgées aux participants. L'algorithme de la vente aux enchères respectait les règles concernant les obligations relatives aux garanties financières. Le surveillant de marché n'a pas observé de failles dans la sécurité ou dans les protocoles de communication. Il recommande que le CARB et le MELCC approuvent les résultats de la vente aux enchères du 17 février 2021.

Les revenus générés par la vente aux enchères ne figurent pas dans le présent rapport en raison du processus portant sur le taux de change utilisé pour calculer les revenus finaux d'une vente aux enchères conjointe. Deux devises, soit le dollar américain (\$ US) et le dollar canadien (\$ CA), sont acceptées lors de la soumission des offres. Une fois que l'ensemble des paiements auront été reçus, et suivant les instructions des gouvernements participants (la Californie et le Québec), l'administrateur des services



financiers effectuera une conversion d'une quantité limitée d'argent en utilisant le taux de change en vigueur avant de transférer les revenus aux gouvernements participants.

L'administrateur de services financiers distribuera les revenus de la vente aux enchères aux gouvernements participants une fois qu'il aura reçu l'ensemble des paiements des enchérisseurs qualifiés. Les gouvernements participants recevront les revenus de la vente aux enchères le 16 mars 2021. Conformément au règlement concernant le programme de plafonnement et d'échange de droits d'émission de la Californie, les entités qui ont mis des unités d'émission en consignation seront payées en dollars américains pour chaque unité d'émission vendue. Les renseignements sur les revenus reçus par les gouvernements participants seront publiés après la fermeture complète de la vente aux enchères.

La Californie doit recevoir sa part des revenus de la vente aux enchères uniquement en dollars américains. Le Québec recevra quant à lui ses revenus respectifs en dollars canadiens uniquement. Ainsi, le montant total des revenus reçus par les gouvernements participants pour la vente d'unités d'émission peut varier, et ce, de façon positive ou négative, selon le taux de change en vigueur au moment où les paiements sont effectués. Les renseignements concernant le montant final des revenus transférés seront publiés de façon indépendante par chacun des gouvernements participants le 16 mars 2021.

Résultats de la vente aux enchères

Le premier tableau ci-dessous contient les principaux renseignements et données concernant les résultats de la vente aux enchères. Le second tableau présente un sommaire des statistiques sur les offres acceptées dans le cadre de la vente aux enchères. Veuillez vous référer aux notes explicatives présentées après la liste des enchérisseurs qualifiés pour une description des données présentées ci-dessous.

Tableau 1 : Résultats de la vente aux enchères conjointe de février 2021

Descriptions des unités d'émissions mises en vente	Millésime 2021	Millésime 2024
Entités de la Californie (unités consignées)	18 298 405	-
CARB	29 244 395	7 017 500
MELCC	7 230 807	1 288 750
Nombre total d'unités d'émission mises en vente	54 773 607	8 306 250
Descriptions des unités d'émissions vendues		
Entités de la Californie (unités consignées)	18 298 405	-
CARB	29 244 395	7 017 500
MELCC	7 230 807	1 288 750
Total des unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères	54 773 607	8 306 250

Tableau 2 : Données sur la vente aux enchères conjointe de février 2021

Données sur la vente aux enchères	Millésime présent	Millésime futur
Nombre total d'offres acceptées divisé par le nombre d'unités mises en vente	1,24	1,12
Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs ¹	89,4 %	79,5 %
Indice de Hirschman-Herfeindahl	679	1 668

Résumé des offres acceptées

Toutes les statistiques présentées sur les offres acceptées ont été calculées en \$ US et en incluant toutes les offres acceptées, qu'elles aient été soumises en \$ US ou en \$ CA. L'équivalent en \$ CA des statistiques présentées sur les offres acceptées est calculé en fonction du taux de change de la vente aux enchères. Les statistiques présentées en \$ US sont converties en \$ CA arrondis au cent près. Le taux de change de la vente aux enchères était de 1,2684 (\$ US vers \$ CA).

¹ En Californie, les « émetteurs » sont désignés sous l'appellation « entreprises visées » et « participants volontaires ».

Tableau 3 : Statistiques sommaires des offres admissibles acceptées

Statistiques	Vente d'unités de millésime présent (\$ US)	Vente d'unités de millésime présent (\$ CA)	Vente d'unités de millésime futur (\$ US)	Vente d'unités de millésime futur (\$ CA)
	Prix de vente minimal	17,71	22,46	17,71
Prix de vente final	17,80	22,58	18,01	22,84
Prix maximal	41,40	52,51	19,17	24,32
Prix minimal	17,71	22,46	17,71	22,46
Prix moyen	19,16	24,30	18,28	23,19
Prix médian	18,11	22,97	18,21	23,10
Prix médian des unités d'émission	17,94	22,76	18,26	23,16

Liste des participants admissibles

Un enchérisseur qualifié est une entité qui a rempli une demande de participation à la vente aux enchères, qui a soumis une garantie financière² acceptée par l'administrateur de services financiers et qui a été approuvée par le CARB ou le MELCC. Les enchérisseurs qualifiés peuvent avoir participé ou non à la vente aux enchères.

N° CITSS	Nom légal
CA1185	Aera Energy LLC
CA2988	Aetos Capital Opportunities Fund LP
CA1019	Air Liquide Large Industries U.S. LP
CA1561	AltaGas Power Holdings (U.S.) Inc.
CA2759	Bellus Ventures II LP
CA3054	BLAM Carbon Fund LLC
CA1180	BNSF RAILWAY COMPANY
CA1673	Bonneville Power Administration
CA1913	BP Products North America Inc.
CA3065	Braeswood Carbon Partners, LP
CA1108	California Resources Elk Hills, LLC
CA1119	Calpine Energy Services, L.P.
QC1938	Carbone Capital inc
QC1491	CGC Inc.
CA1075	Chevron U.S.A. Inc.
CA1112	Citigroup Energy Inc.
CA1037	City of Anaheim, Public Utilities Department
CA1732	City of Long Beach, Gas and Oil Department
CA1038	City of Palo Alto
CA1166	City of Vernon, Vernon Public Utilities
QC1901	Coopérative de solidarité Carbone
CA1091	DTE Energy Trading, Inc.
QC1384	Énergie Valero Inc.
QC2586	ÉNERGIES SONIC INC.
QC1502	Énergir, s.e.c.
CA1110	Exelon Generation Company, LLC
CA1260	Flyers Energy, LLC

² L'expression « garantie financière » désigne la « bid guarantee » décrite dans le règlement de la Californie et la « garantie financière » au sens du règlement du Québec.

N° CITSS	Nom légal
QC2711	Formica Canada Inc
QC1750	Gazifère Inc.
CA2916	Green Trading Capital, LP
QC2118	Hamel Propane Inc.
QC2501	Harnois Énergies Inc.
CA2113	Hartree Partners, LP
QC1359	Hydro-Québec
CA1807	Idemitsu Apollo
CA1293	J. Aron & Company LLC
CA1141	Kern Oil & Refining Co,
QC1730	Les Produits Pétroliers Norcan S.E.N.C
CA1233	Liberty Utilities (CalPeco Electric) LLC
CA1830	Luminus Energy Partners, LLC
CA1104	Macquarie Energy LLC
CA2111	MAG ENERGY SOLUTIONS INC.
CA2887	Merrill Lynch Commodities, Inc.
CA1261	Midstream Energy Partners (USA), LLC
CA3032	Molecule Ventures LP
CA1239	Morgan Stanley Capital Group Inc.
CA2232	Musket Corporation
CA1302	Naftex Operating Company
CA1672	NextEra Energy Marketing LLC
QC2107	NGL Supply Co. Ltd.
CA1191	Northern California Power Agency
QC3061	Nutrinor Coopérative
CA2905	PA Carbon I LLC
CA1046	Pacific Gas and Electric Company
CA2046	Pacific Gas and Electric Company
CA1034	PacifiCorp
CA2923	PCAF I LLC
CA1410	PETRO DIAMOND INCORPORATED
QC2673	Petro-Francis Inc
QC1706	Pétrolière Impériale
CA1595	Pixley Cogen Partners, LLC
CA1003	Plumas-Sierra Rural Electric Cooperative

N° CITSS	Nom légal
CA1505	Powerex Corp.
QC1474	Produits Suncor Énergie S.E.N.C.
CA1774	Robinson Oil Supply & Transport, Inc
CA1102	Royal Bank of Canada
CA1163	Sacramento Municipal Utility District (SMUD)
CA1760	San Diego Gas and Electric Company
CA2175	Sempra Gas & Power Marketing, LLC
CA1251	Shell Energy North America (US), L.P.
CA1757	Shiralian Enterprises
CA1054	Signal Hill Petroleum, Inc.
CA1031	Silicon Valley Power (SVP), City of Santa Clara
CA2991	Simon Smundak
CA2973	Skyview Finance Company, LLC
CA1029	Southern California Edison Company
CA1170	Southern California Gas Company
CA1800	Southern Counties Oil Co., a California Limited Partnership
CA1674	Southwest Gas Corporation
CA1921	Statkraft US LLC
CA1165	Tesoro Refining & Marketing Company LLC
CA3072	Trafigura Trading LLC
CA3029	Truman Arnold Companies
CA1635	Valero Marketing and Supply Company
CA1135	Vitol Inc.
QC2174	W.O. Stinson & Son Ltd

Notes explicatives : résumé des statistiques sur les offres acceptées à la vente aux enchères d'unités de millésime présent

Les statistiques relatives aux unités d'émission de millésime futur, qui sont présentées dans le présent rapport, sont calculées de la même façon que les statistiques relatives aux unités d'émission de millésime présent. Il n'y a pas d'unités consignées par les entités consignées parmi les unités d'émission de millésime futur.

Nombre total d'unités d'émission mises en vente	Nombre total d'unités d'émission, par millésime, mises en vente lors de la vente aux enchères d'unités d'émission de millésime présent. Ce nombre comprend les unités d'émission consignées, les unités d'émission mises en vente par la Californie et les unités d'émission mises en vente par la province du Québec.
Nombre total d'unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères	Nombre total d'unités d'émission en tonnes métriques, par millésime, achetées dans le cadre de la vente aux enchères de millésime présent.
Rapport du total des offres acceptables divisé par le nombre total d'unités d'émission mises en vente	Nombre total d'unités d'émission inclus dans toutes les offres acceptables pour les unités d'émission de millésime présent (sans égard aux prix offerts) divisé par le nombre total d'unités d'émission de millésime présent mises aux enchères.
Proportion des unités d'émission achetées par des émetteurs	Nombre total d'unités d'émission de millésime présent (par millésime) achetées dans la vente aux enchères par les émetteurs, divisé par le nombre total d'unités d'émission vendues lors de la vente aux enchères. Un « émetteur » désigne les entités visées ou les entités relevant d'une adhésion volontaire tel que défini dans le règlement de la Californie ou un émetteur ou un émetteur visé à l'article 2.1 tel que défini dans le règlement du Québec.
Indice de Hirschman-Herfindahl (IHH)	L'IHH est une mesure de la concentration des unités achetées par les enchérisseurs par rapport à la vente totale d'unités d'émission de la vente aux enchères (sans égard au millésime). Le pourcentage d'unités achetées par chacun des enchérisseurs est élevé au carré et additionné. L'IHH peut atteindre 10 000, nombre qui représente la situation où 100 % des unités auraient été achetées par un seul enchérisseur ($100 \times 100 = 10\,000$).

Statistiques sur le prix des offres	Les statistiques sont calculées à partir de toutes les offres acceptables pour les unités d'émission de millésime présent (sans égard aux prix offerts). Toutes les statistiques sont présentées en \$ CA et en \$ US.
Offre acceptée	Partie restante de l'offre soumise par un enchérisseur une fois cette offre évaluée et réduite (si nécessaire) afin de respecter l'ensemble des limites applicables.
Prix de vente minimal	Le prix minimal acceptable d'une offre pour les unités d'émission de millésime présent en dollars canadiens et américains par tonne métrique.
Prix de vente final	Prix de vente d'une unité d'émission de millésime présent résultant de la vente aux enchères, en dollars canadiens et américains par tonne métrique.
Prix maximal	Prix accepté le plus élevé.
Prix minimal	Prix accepté le plus bas.
Prix moyen	Prix moyen calculé comme étant la somme de tous les prix des offres acceptées multipliée par la quantité offerte pour chacune des offres acceptées, divisée par la somme du nombre d'unités de toutes les offres acceptées.
Prix médian	Prix par tonne métrique calculé pour que 50 % des offres acceptables se retrouvent en haut du prix médian et que 50 % des offres se retrouvent en bas de ce prix.
Prix médian de l'unité d'émission	Prix par tonne métrique calculé pour que 50 % des prix d'une unité d'émission des offres admissibles se retrouvent en haut du prix médian et que 50 % des prix d'une unité d'émissions des offres se retrouvent en bas de ce prix.
Taux de change de la vente aux enchères	Taux de change en vigueur lors de la vente aux enchères conjointe qui est fixé le jour ouvrable précédant la vente aux enchères conjointe comme étant le taux de change moyen quotidien le plus récent publié par la Banque du Canada pour le dollar canadien et le dollar américain la veille de la vente aux enchères conjointe.